

Référentiel technique "Végétal local"

Le référentiel technique « Végétal local » propose un cadre technique et scientifique à la collecte, la multiplication et la production de végétaux (graines, plants, ...) issus de collecte locale en milieu naturel. Ce référentiel est associé au Règlement d'usage de la marque collective simple Végétal local.



L'utilisation de végétaux sauvages, issus de collecte en milieu naturel est adaptée à des chantiers ou des opérations ayant un objectif de restauration de la fonctionnalité écologique des milieux. En effet, ce type de végétaux si ils sont issus de collecte locale (prélevés durablement dans la région biogéographique) ont bénéficié d'une longue co-évolution avec la faune et la flore locales : ils contribuent ainsi au bon fonctionnement des écosystèmes auxquels ils sont inféodés. Leur utilisation en plantation, réhabilitation ou végétalisation est bénéfique pour la résilience des écosystèmes.

Le référentiel et la carte des zones d'origine qui y est associée, sont issus d'une démarche collective lancée dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité. Réunissant près de 150 scientifiques et représentants des producteurs et utilisateurs de végétaux, durant deux années, elle a permis de définir les objectifs, les outils et le cadre pour la collecte, la production et la traçabilité des végétaux sauvages d'origine locale.

Cela a abouti en 2015 à la création de la marque aujourd'hui propriété de l'Office Français de la Biodiversité, et animée par les membres fondateurs (voir les acteurs). Le référentiel technique est actualisé en fonction des évolutions techniques et réglementaires.

Documents

Référentiel technique associé au Règlement d'usage de la marque collective simple "Végétal local"
La marque collective simple « végétal local » est une marque valorisant la collecte, la multiplication et la distribution de matériel végétal issu de collecte en milieu naturel pour une utilisation dans les Régions d'origine de ce matériel. Cette marque collective a été créée dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, valorisant un approvisionnement en végétaux locaux porteurs d'une large diversité génétique.

Le présent référentiel technique définit les modalités de collecte, de production, de multiplication, d'élevage et de commercialisation des végétaux bénéficiaires de la marque collective simple Végétal local. Il précise également la carte des régions d'origine ainsi que les modalités de respect de ces régions et de traçabilité des végétaux attributaires de la Marque.

Informations complémentaires

Thématiques

Agriculture
Biodiversité
Paysage/Espaces verts

Auteur

Office Française de la Biodiversité

Date de publication

2019

Pour télécharger le référentiel

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Référentiel technique

associé au Règlement d'usage
de la marque collective simple



La marque collective simple « végétal local » est une marque relevant de la collecte, la multiplication et la distribution de matériel végétal issu de collecte en milieu naturel pour une utilisation dans les Régions d'origine de ce matériel. Cette marque collective a été créée dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, relevant un appariement entre végétaux locaux porteurs d'une large diversité génétique.

L'Agence Française pour la Biodiversité est propriétaire de la marque collective, du règlement d'usage et du référentiel technique qui lui sont associés.

Mise à jour du 6 décembre 2019

Document de travail soumis à consultation

Liens utiles

www.vegetal-local.fr